

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE
ECONOMIQUE (INSAE)**



**ENQUETE PILOTE SUR LES FLUX COMMERCIAUX
TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES**

Rapport de l'Enquête Pilote

Avril 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES FIGURES	3
AVANT-PROPOS	4
I-INTRODUCTION.....	5
II-ORGANISATION MISE EN PLACE.....	6
2.1. Organisation administrative et financière	7
2.2. Organisation technique	7
2.2.1. Comité de pilotage	8
2.2.2. Comité technique :	8
2.2.3. Structure de collecte des données	9
2.2.4. Structure de traitement et d'analyse.....	9
III- CONTRAINTES LIES AU LANCEMENT DE L'OPERATION.....	9
IV- DEROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES ET PROBLEMES Y AFFERENT	10
4.1. Déroulement de la collecte.....	10
4.2. Problèmes liés à la collecte des données.....	11
V. RESULTATS DE L'ENQUETE PILOTE.....	12
5.1. Importations	12
5.1.1. Selon le pays d'origine.....	12
5.1.2. Selon le pays de provenance	13
5.2. Exportations	14
5.3. Réexportations	16
5.3.1. Selon le pays de destination.....	16
5.3.2. Selon le pays d'origine.....	17
5.4. Transit	18
5.4.1. Selon le pays de destination finale.....	18
5.4.2. Selon le pays de provenance	18
VI. PERSPECTIVES POUR L'ENQUETE PERMANENTE	19
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des importations selon les pays d'origine.....	13
Figure 2 : Répartition des importations selon le pays d'origine hors Nigéria	13
Figure 3 : Répartition des importations selon les pays de provenance	14
Figure 4 : Répartition des importations selon les pays de provenance hors Nigéria	14
Figure 5 : Répartition des exportations selon le pays de destination finale.....	16
Figure 6 : Répartition des réexportations par pays de destination	17
Figure 7 : Répartition des réexportations par pays de provenance	17
Figure 8 : Répartition des produits en transit selon les pays de destination finale	18
Figure 9 : Répartition des produits en transit selon les pays de provenance	19

AVANT-PROPOS

1. L'importance des statistiques du commerce extérieur sont reconnues, et ce d'autant plus que le phénomène de globalisation et son corollaire d'accélération des échanges perdurent. Les décideurs, les agents économiques eux-mêmes admettent sa grande utilité, en ce sens qu'il leur permet d'avoir une vision chiffrée des échanges avec le reste du monde.
2. Les statistiques officielles utilisées pour présenter les caractéristiques du commerce extérieur du Bénin n'intègrent pas les données du commerce extérieur non enregistré alors qu'il est très important selon différentes études réalisées.
3. L'un des indicateurs les plus usités pour apprécier l'évolution du Commerce Extérieur d'un pays est le solde de la balance commerciale. Ce solde qui permet entre autres d'apprécier le degré de compétitivité d'un pays, est dans le cas du Bénin, calculé sans prendre en compte le commerce extérieur non enregistré. Ainsi présenté, ce solde ne reflète pas le vrai visage dudit indicateur.
4. Mais pour refléter un tant soit peu la réalité, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui a, à charge la publication des dites statistiques a entrepris de réaliser l'enquête intitulée « Enquête sur le Commerce Extérieur non Enregistré au Bénin ».
5. De même, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine à travers sa Commission, partagent la même vision que l'INSAE et ceci a conduit au déroulement de « *l'ENQUETE PILOTE SUR LES FLUX COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES* ». Cette enquête s'est déroulée dans quelques autres pays de l'Union et le présent rapport présente les principaux résultats obtenus à l'issue de l'opération.

I-INTRODUCTION

6. Depuis 2003, la République du Bénin à travers l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), a entrepris un projet de réalisation d'une enquête intitulée «Enquête sur le Commerce Extérieur non Enregistré » dans le souci de rendre les statistiques du commerce extérieur plus exhaustives par la prise en compte des transactions informelles».
7. Les difficultés de mobilisation des ressources financières indispensables à sa réalisation ont fait que le projet a traîné de 2003 à 2009, avant l'exécution d'un passage sur quatre prévus pour la collecte directe des données sur le terrain auprès des opérateurs économiques courant janvier 2010.
8. Au fil des années, le souci du Bénin était aussi partagé dans la sous-région ouest africaine et en particulier par les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.
9. A cet effet, la Commission de l'UEMOA qui vise à suivre la politique commerciale au sein de l'espace communautaire, a initié une enquête sur le commerce extérieur non enregistré dénommée « enquête sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés ». La phase pilote de cette enquête est l'objet du présent rapport.
10. L'objectif global de l'enquête pilote est de «Valider une méthode de collecte et de traitement des données sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés ».
11. Les objectifs spécifiques sont :
 - Vérifier l'opérationnalité du questionnaire et proposer des corrections idoines pour une meilleure collecte des flux commerciaux transfrontaliers ;
 - Cibler l'ensemble des outils nécessaires à la mise en place du dispositif d'enquête permanent à savoir, le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages et les instruments adaptés à la collecte, etc.
 - Déterminer la structure des flux commerciaux transfrontaliers ;
 - Déterminer le niveau des flux transfrontaliers non enregistrés, réalisées au cours d'une période par les opérateurs économiques ;
 - Cerner les motivations des acteurs (dans le cadre des transactions) ;
 - Cerner les conditions de fonctionnement des marchés (entraves, difficultés d'approvisionnement) ;
 - Identifier les circuits informels importants de commerce transfrontalier de marchandises au niveau de la sous région ouest africaine.

12. Les résultats attendus de cette enquête pilote sont les suivants :

- le questionnaire est testé et amendé ;
- le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages et les instruments adaptés à la collecte sont identifiés ;
- la base de corridors constitutifs de l'échantillon de chaque pays est élaborée.

13. Pour essayer d'atteindre ces objectifs et obtenir ces résultats, l'INSAE a mené un certain nombre d'activités en collaboration avec des structures et personnes ressources nationales ainsi que la Commission de l'UEMOA.

14. Le présent rapport de déroulement de l'ensemble des activités menées est articulé autour des points suivants :

- Organisation mise en place
- Contraintes liés au lancement de l'opération
- Déroulement de la collecte des données et problèmes y afférent
- Résultats de l'enquête pilote
- Perspectives pour l'enquête permanente
- Conclusions et recommandations.

II-ORGANISATION MISE EN PLACE

15. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) est l'organe responsable de la réalisation de l'enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés. La réalisation de l'opération s'est appuyée autant que possible sur l'organisation et le fonctionnement de l'INSAE. Dans ce cadre, trois directions ont été étroitement impliquées. Il s'agit en l'occurrence de la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE), de la Direction du Traitement de l'Information et des Publications (DTIP) et de la Direction Administrative et Financière (DAF).

16. Toutefois, le respect des recommandations de la Commission et le recours à des personnes extérieures (personnes ressources, agents enquêteurs, guides etc.) font qu'il faut distinguer l'organisation administrative et financière courante de l'organisation technique au bureau et sur le terrain.

2.1. Organisation administrative et financière

17. Conformément aux dispositions légales en la matière, toutes les lettres adressées aux différentes structures impliquées dans la réalisation de l'enquête pilote ont été signées par le Directeur Général de l'INSAE (DG/INSAE). Le DG/INSAE a pris soin de rendre compte au Ministre d'Etat, chargé du Développement, de la Prospective, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Ministre de tutelle du déroulement d'une telle opération au Bénin.

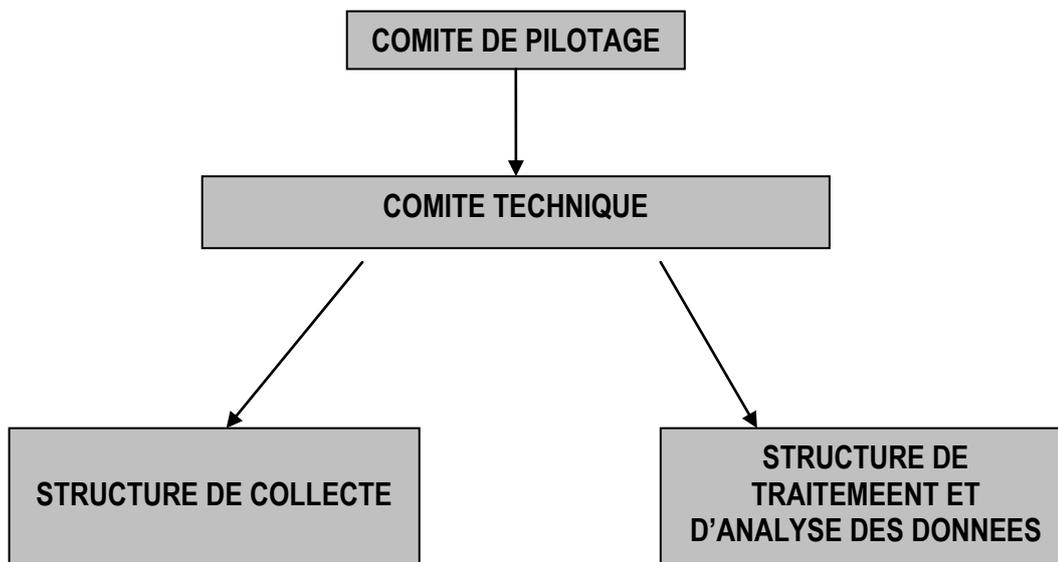
18. Toujours au plan administratif, la Direction Administrative et Financière (DAF) de l'INSAE s'est occupée du recrutement des agents enquêteurs et particulièrement de l'ouverture d'un compte spécial INSAE-UEMOA et de la gestion logistique de l'enquête.

2.2. Organisation technique

La réalisation de l'enquête a nécessité l'implication des cadres en service à l'INSAE, des agents occasionnels recrutés pour la circonstance, et des personnes ressources provenant d'autres services administratifs. La structure organisationnelle comprend :

- le comité de pilotage ;
- le comité de coordination et ;
- le comité technique, organe d'exécution de l'enquête et du contrôle de la qualité des données ;

L'organigramme de cette structure organisationnelle se présente comme suit :



2.2.1. Comité de pilotage

19. Conformément aux recommandations de la Commission de l'UEMOA pour les travaux de l'enquête pilote un comité de pilotage a été mis en place. C'est un organe d'orientation qui a pour tâche essentielle l'appui de l'équipe technique dans la mobilisation et la sensibilisation des opérateurs du commerce transfrontalier non enregistré et des autorités à divers niveaux en vue de la réussite de l'opération sur le terrain. Il est intervenu principalement d'une part dans la phase de lancement des travaux de terrain et d'autre part, dans l'analyse des résultats.

20. Le Comité de pilotage a été composé comme suit :

<u>Membres</u>	<u>Observations</u>
a) Coordonnateur	DG/INSAE
b) Statisticien d'enquête (superviseur général des opérations de terrain)	DSEE/INSAE
c) Statisticien chargé d'études (analyste des résultats)	C/SEE/DSEE
d) Coordonnateur du Programme d'enquêtes et d'études socioéconomiques et démographiques	
e) Représentant de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects	
f) Représentant de la Direction Générale du Commerce Extérieur	
g) Représentant de la Direction de l'Élevage	
h) Informaticien	C/SI/DTIP

2.2.2. Comité technique :

21. Le comité technique a eu pour mission :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et de la méthodologie globale retenue pour l'enquête ;
- de concevoir le plan de communication et de le mettre en application ;
- d'assurer l'exécution de l'enquête sur le terrain ;
- d'encadrer les travaux pour garantir l'assurance qualité des données dans les phases de la collecte et du traitement des données ;
- d'assurer l'analyse des résultats ;

- de produire un rapport global de l'enquête.

Ce comité technique est composé des cadres de l'INSAE et est présidé par le Directeur des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE). Le Chef du Service des Echanges Extérieurs (SEE) est le secrétaire dudit comité.

2.2.3. Structure de collecte des données

22. Une structure de collecte a été mise en place en vue du bon déroulement des travaux de collecte sur le terrain. Celle-ci est composée des contrôleurs, des enquêteurs et des guides, du directeur technique et du coordonnateur national.

- à la base, se trouvent l'agent enquêteur et les guides ;
- ensuite, vient le contrôleur ;
- au sommet de la structure se trouvent le directeur technique (DSEE) et le coordonnateur national (DG/INSAE).

23. L'agent enquêteur constitue la cheville ouvrière de l'appareil de collecte des données. Son rôle est d'interviewer tous les opérateurs qu'il trouvera au point de passage qui lui a été confié. C'est un agent occasionnel recruté pour la circonstance. Il doit transmettre au fur et à mesure de l'évolution de la collecte, les questionnaires finalisés à son contrôleur. Il est aidé dans sa tâche par les guides qui sont des résidents des zones abritant les corridors de passage.

2.2.4. Structure de traitement et d'analyse

24. Elle regroupe l'équipe chargée du traitement des données et de l'analyse des résultats.

La codification et la saisie des données collectées ont été faites par des agents recrutés à cet effet sous la supervision de l'informaticien et du statisticien chargé d'études.

25. Le dispositif organisationnel ainsi mis en place devait permettre d'atteindre les objectifs fixés sous réserve de la levée de certaines contraintes inhérentes à toute opération du genre.

III- CONTRAINTES LIES AU LANCEMENT DE L'OPERATION

26. La contrainte majeure liée au lancement de cette opération était la mise à disposition à bonne date par la Commission de l'UEMOA des fonds nécessaires pour le lancement des

travaux. Pour faire face aux difficultés qu'engendrerait cette situation, l'INSAE a procédé à des arrangements avec certains fournisseurs et agents enquêteurs en attendant l'approvisionnement du compte ouvert pour l'exécution des travaux de l'enquête pilote.

27. C'est ainsi que l'INSAE a préfinancé les frais de voyage de la capitale aux zones d'enquête, l'avance sur les frais de subsistance des agents enquêteurs et contrôleurs.

28. En dehors de cette contrainte financière, il faut signaler le problème de la disponibilité de certains directeurs et chefs de service des directions départementales de la prospective et du développement qui ont en charge entre autres l'encadrement administrative des opérations de collecte de l'INSAE dans les départements.

IV- DEROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES ET PROBLEMES Y AFFERENT

4.1. Déroulement de la collecte

29. La collecte des données s'est déroulée du 21 janvier au 4 février 2010 au niveau des six points de passage retenus. La répartition géographique des six (06) points d'enquête se présente comme suit : deux (02) postes frontaliers avec le Nigéria (Méridjonou au sud-est et Kaboua au centre-est) ; deux (02) avec le Togo (Atomè au sud-ouest et Alédjo au nord-ouest) ; un (01) avec le Niger (Karimama au nord-est) et un (01) avec le Burkina Faso (Matéri au nord-ouest).

30. Au niveau de chaque point, la collecte a été assurée par deux (2) agents enquêteurs aidés d'un guide. Les guides ont joué un rôle d'intermédiation et de facilitation du contact avec les acteurs du commerce frontalier informel auxquels ils étaient habitués pour la plupart.

31. Le groupe des douze enquêteurs et des six guides a été scindé en trois équipes dirigées chacune par un contrôleur. Les contrôleurs étaient répartis géographiquement suivant trois axes :

- Sud-est et sud-ouest ;
- Nord-est et Centre-est ;
- Nord-ouest.

32. Au fur et à mesure de l'évolution de la collecte, le contrôleur essayait d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les enquêteurs. Le statisticien d'enquête et le statisticien chargé d'étude étaient fortement sollicités dans la résolution des problèmes.

33. Au terme de la collecte des données, 539 questionnaires ont été remplis. Ces questionnaires sont relatifs à 325 déclarations d'importation, 124 d'exportation, 81 de réexportation et 9 de

transit. En termes d'article, les 539 déclarations correspondent à 705 articles répartis en 412 importations, 159 exportations, 125 réexportations et 9 transits.

34. Par ailleurs, l'INSAE a procédé, au cours de la même période, à l'actualisation des points de passage, ce qui permet de disposer d'une base de données des corridors de passage intégrant les coordonnées géographiques.

4.2. Problèmes liés à la collecte des données

35. Le début de la collecte des données s'est heurté par endroits (2 sur 6) à la concomitance du déroulement des opérations de contrôle et de lutte contre la fraude des services de douane. Il est à noter que le recours rapide au représentant de la douane au sein du comité de pilotage de l'opération et la sensibilisation des autorités douanières concernées ont permis très tôt d'arrêter ces opérations et de continuer sans problème les travaux de terrain.

36. Il faut rappeler que le souhait que la douane n'intervienne pas du tout au niveau des zones retenues pour l'enquête avait été une des recommandations fortes du comité de pilotage lors de sa réunion avant le démarrage de la collecte des données sur le terrain.

37. Toujours au début de la collecte, on s'est très vite aperçu au niveau d'un point de passage que les flux n'étaient pas du tout intenses en raison d'une grève des trafiquants de l'autre côté de la frontière. Les agents enquêteurs ont dû être déplacés vers un autre point.

38. En dehors de ces problèmes conjoncturels, il y a les problèmes liés à l'administration du questionnaire surtout le renseignement des produits, des pays, des quantités et des valeurs.

39. Le renseignement des produits a été globalement bon compte tenu des directives données au cours de la formation des agents enquêteurs et du suivi des contrôleurs sur le terrain. Toutefois, quelques ratés ont été notés comme « divers », « produits pétroliers » etc. Les questionnaires concernés ont été mis à l'écart.

40. La codification des produits relativement bien renseignés a permis de se rendre compte que les produits pharmaceutiques ont souffert de certains détails sur lesquels on n'a pas insisté au cours de la formation des agents enquêteurs. En fait, certaines substances relevaient plutôt du chapitre 29 et non du chapitre 30 où on a tendance à classer tous les produits pharmaceutiques.

41. Bien qu'au cours de leur formation, les agents enquêteurs aient été imprégnés des notions de pays de provenance, pays d'origine et pays de destination, ils n'ont pas su bien renseigner les champs réservés sur le questionnaire à cet effet. La difficulté a pu être contournée dans

une certaine mesure en se référant aux marchés d'embarquement et/ou de débarquement des produits.

42. Le poids net n'était pas du tout renseigné pour 119 articles concernant 49 produits. Des erreurs d'appréciation du poids net ont été aussi relevées.

43. La valeur n'était pas du tout renseignée pour 9 articles concernant 4 produits que sont : 0702000000 (tomates, à l'état frais ou réfrigéré) ; 0703100000 (oignons) ; 1005900000 (maïs) et 1511909090 (huile de palme). Des erreurs d'évaluation des produits ont été aussi relevées. En fait, certains agents enquêteurs ont reporté la valeur unitaire des produits au lieu de mentionner la valeur totale qui tient compte du nombre de colis (quantité).

V. RESULTATS DE L'ENQUETE PILOTE

5.1. Importations

44. L'extrapolation¹ donne une valeur annuelle des importations égale à 177 274 313 400 FCFA. Les importations ont été enregistrées selon les pays d'origine et les pays de provenance.

5.1.1. Selon le pays d'origine

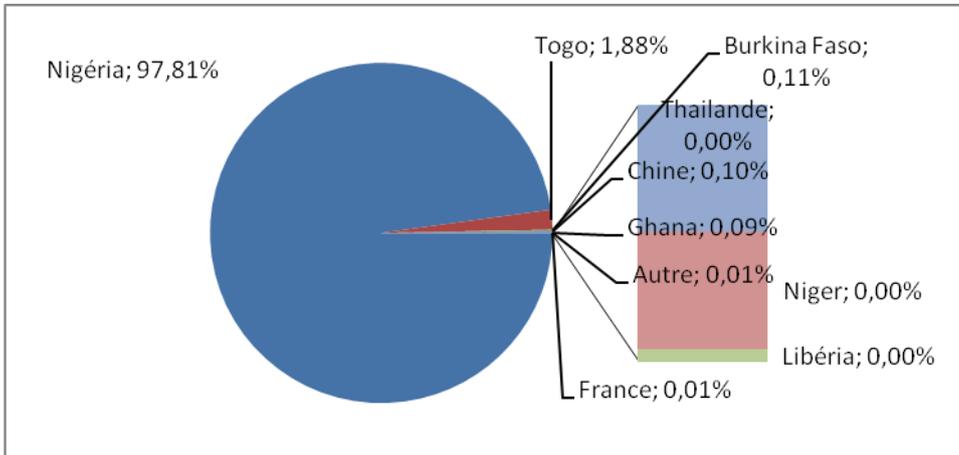
45. Le principal pays d'origine des produits importés à travers le secteur informel est le Nigéria qui concentre à lui seul 97,8% de la valeur des importations. Il est suivi de loin par le Togo qui détient 1% de la valeur totale. La valeur des importations provenant des autres pays représente moins d'un pourcent de la valeur totale. La France et la Chine qui sont les principaux fournisseurs formels du Bénin ne contribuent qu'à respectivement 0,01% et 0,10% de la valeur totale des importations informelles. Cela peut s'expliquer par le fait que les principaux points d'entrée des produits européens et asiatiques sont le port et l'aéroport de Cotonou.

46. Les produits vendus par le Nigéria sont « les boissons, liquides alcooliques et vinaigre » avec une valeur annuelle de plus de 83 milliards de FCFA. Après les « boissons, liquides alcooliques et vinaigres », le Nigéria vend au Bénin les produits pétroliers pour une valeur annuelle de plus de 29 milliards. Parmi les « boissons, liquides alcooliques et vinaigre », l'importation s'accroît surtout au niveau des « sucreries » (39,3%) et des « autres boissons

¹ L'extrapolation est relative aux six (06) points de passages. La valeur du produit est multipliée par le nombre moyen de transactions par an.

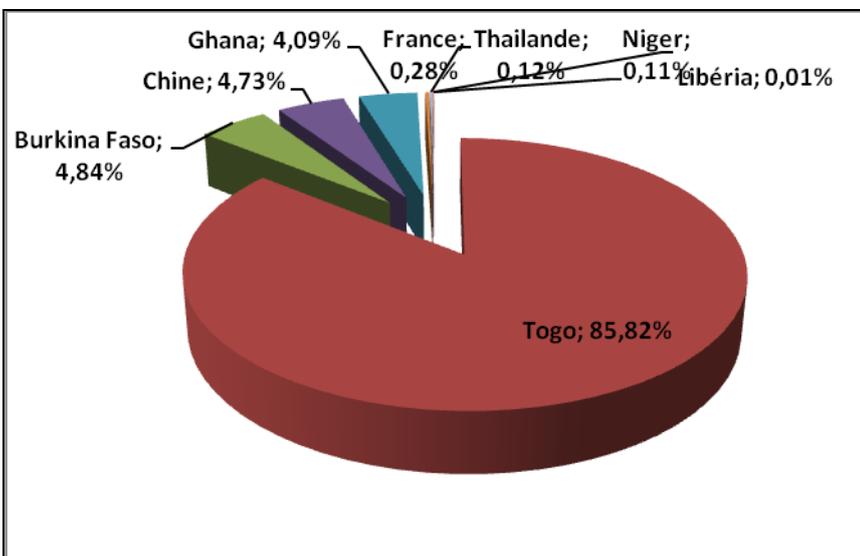
fermentées » (33,4%). Pour les produits pétroliers, il s'agit surtout de l'importation de l'essence d'auto ordinaire (18,3%) et du gas-oil (7,0%).

Figure 1 : Répartition des importations selon les pays d'origine



Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Figure 2 : Répartition des importations selon le pays d'origine hors Nigéria



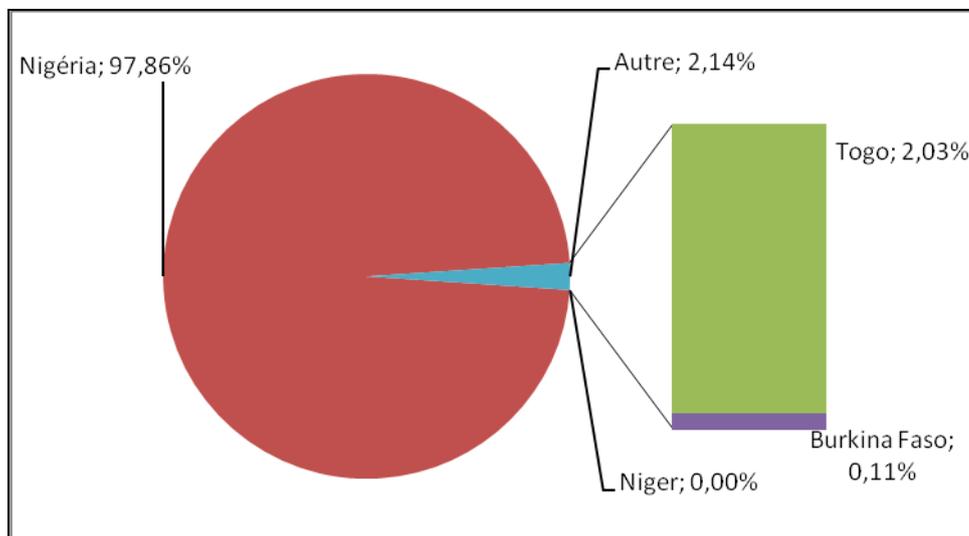
Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

5.1.2. Selon le pays de provenance

47. L'enquête pilote des flux a révélé que les pays de provenance se résument au pays limitrophes. Comme au niveau des pays d'origine, le Nigéria est le premier pays de

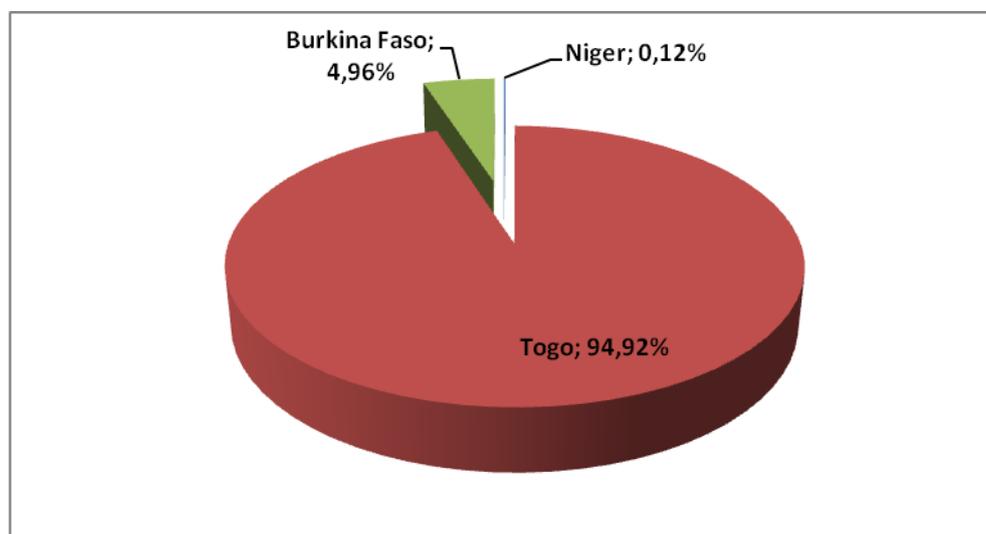
provenance des flux commerciaux informels. Près de 97,86% des importations ont pour pays de provenance le Nigéria. Seulement 2,03% ne proviennent que du Togo. Le Burkina Faso et le Niger ne représentent respectivement que 0,11% et 0,002% de la valeur totale des importations.

Figure 3 : Répartition des importations selon les pays de provenance



Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Figure 4 : Répartition des importations selon les pays de provenance hors Nigéria



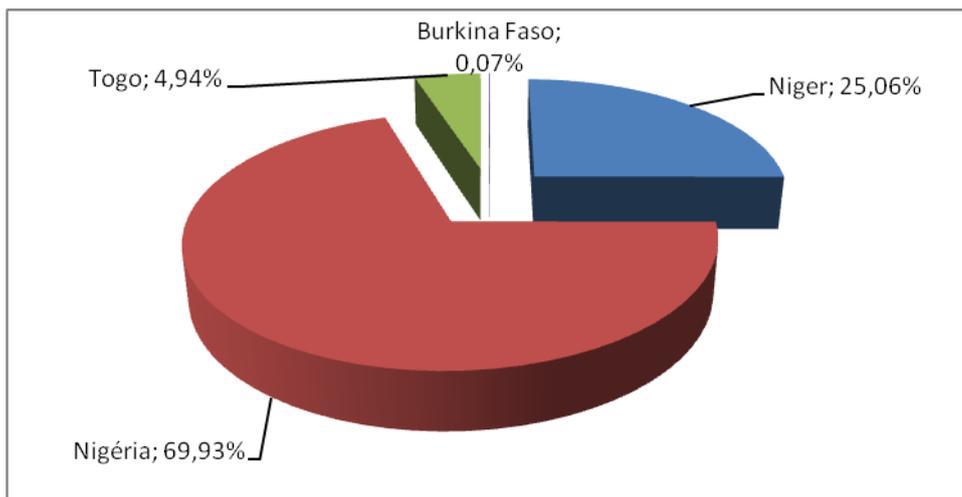
5.2. Exportations

48. L'extrapolation donne une valeur annuelle de 14 740 456 000 FCFA pour les exportations.

49. Les partenaires du Bénin à l'exportation sont les pays limitrophes. Il est à noter que pour les flux commerciaux non enregistrés, le Nigéria est le premier pays client du Bénin. La valeur totale des exportations du Bénin vers le Nigéria représente près de 70% de la valeur totale des exportations. Le Niger et le Togo reçoivent respectivement 25,06% et 4,94% de la valeur

totale des exportations. Le Burkina Faso est le dernier client du Bénin avec 0,07% de la valeur totale des exportations.

Figure 5 : Répartition des exportations selon le pays de destination finale



Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

50. Les produits vendus au Nigeria sont essentiellement les « Huiles de Palme » qui s'évaluent à plus de 9 milliards par année. Au Niger, le Bénin exporte essentiellement le maïs pour une valeur de 2 milliards par année. Le Togo achète notamment l'oignon (275 600 000 FCFA par année) et les bois bruts (141 096 000 FCFA par année). Les principaux produits vendus au Burkina Faso sont les farines de manioc ou gari (4 800 000 FCFA par année), les féculs de manioc (4 032 000 FCFA par année) et les farines de maïs (1 152 000 FCFA par année).

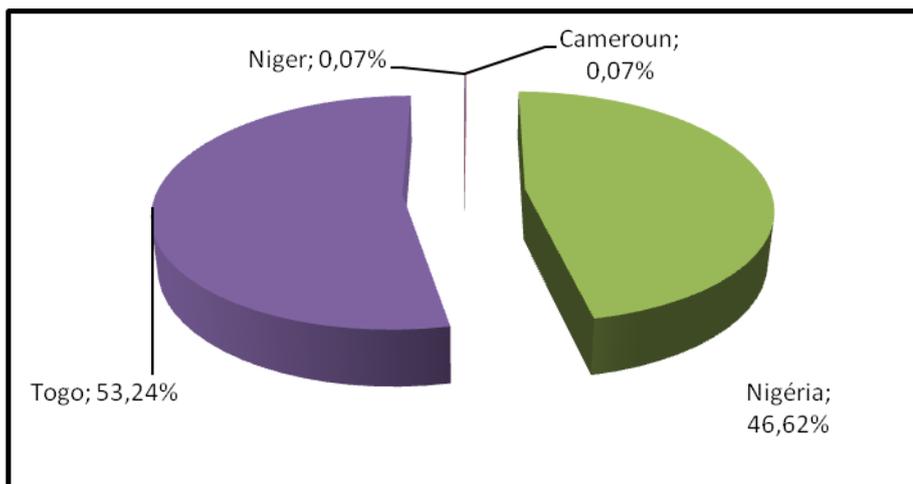
5.3. Réexportations

51. L'extrapolation donne une valeur annuelle des réexportations égale à 52 525 729 600 FCFA. Les réexportations vont être analysées d'une part selon le pays de destination et d'autre part selon le pays d'origine des marchandises.

5.3.1. Selon le pays de destination

52. Le Togo (53,24%) et le Nigeria (46,62%) représentent les principaux partenaires du Bénin à la réexportation. Le Niger et le Cameroun ont une très petite part des réexportations du Bénin soit respectivement soit 0,07% et 0,07%

Figure 6 : Répartition des réexportations par pays de destination



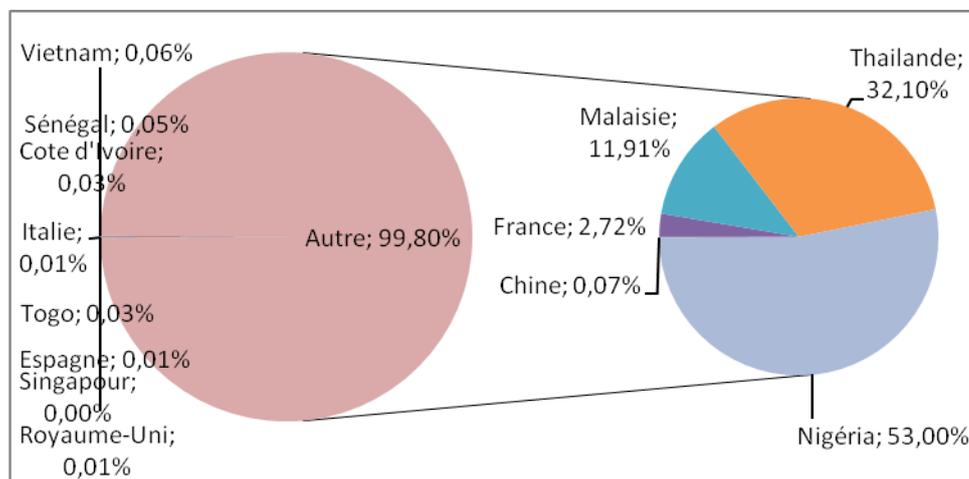
Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

53. Les produits réexportés du Bénin vers le Nigéria sont essentiellement le riz et les huiles de palme avec des valeurs respectives de 16 272 688 000 FCFA et 7 664 345 200 FCFA. L'essence d'auto ordinaire est le principal produit réexporté vers le Togo pour une valeur de 27 808 728 000 FCFA.

5.3.2. Selon le pays d'origine

54. Les marchandises réexportées viennent essentiellement du Nigéria et des pays asiatiques. Les produits provenant du Nigéria (essence auto ordinaire) sont évalués à 27 841 061 600 FCFA ce qui représente 53,00% de la valeur annuelle des marchandises réexportées. Pour les pays asiatiques, nous avons essentiellement la Thaïlande (Riz), la Malaisie (Huile végétale) et la Chine dont les valeurs des marchandises réexportées sont respectivement 16 860 014 000 FCFA, 6 254 564 800 FCFA et 38 791 200 FCFA.

Figure 7 : Répartition des réexportations par pays de provenance



Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

5.4. Transit

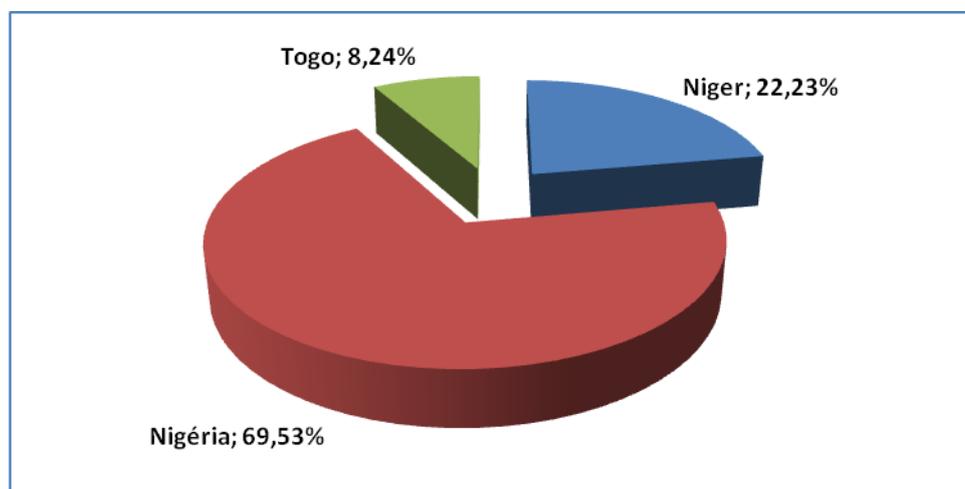
55. L'extrapolation donne une valeur annuelle des marchandises en transit égale à 730 490 000 FCFA. Comme la réexportation, le transit a été enregistré selon le pays de destination finale et celui de provenance.

5.4.1. Selon le pays de destination finale

56. Le commerce extérieur formel révèle que les principaux clients du Bénin au Transit sont le Nigéria, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Selon les résultats de l'enquête pilote, le Nigéria (69,53% de la valeur des marchandises) vient en tête des pays qui font transiter leurs marchandises par le Bénin. Il est suivi du Niger (22,23%) et du Togo (8,24%).

57. Le Nigéria fait passer les huiles par le Bénin pour une valeur de 365 450 000 FCFA. Les principaux produits en transit vers le Niger sont les véhicules pour une valeur de 162 400 000 FCFA. Le Togo fait passer le Bénin des oignons pour une valeur de 60 160 000 FCFA.

Figure 8 : Répartition des produits en transit selon les pays de destination finale



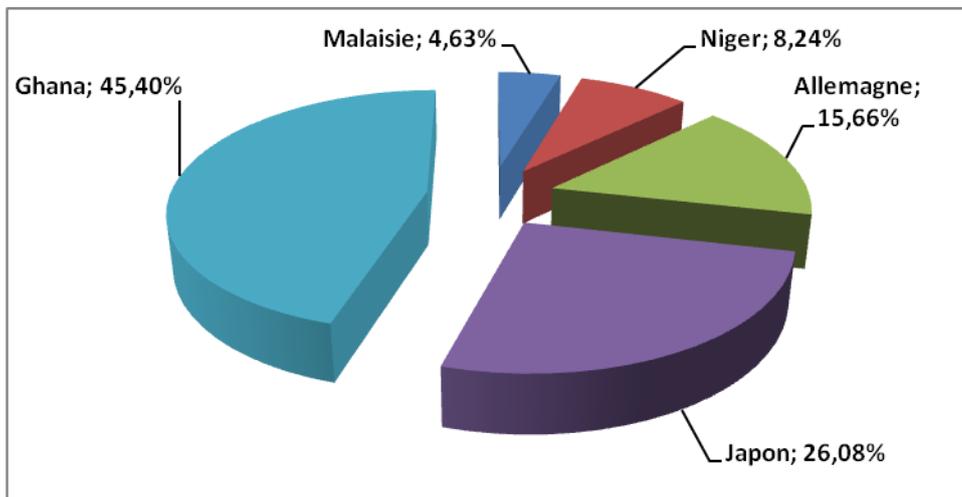
Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

5.4.2. Selon le pays de provenance

58. Les marchandises en transit au Bénin proviennent essentiellement du Ghana, du Niger et des pays asiatiques et européens. Pour le Ghana, la valeur annuelle des marchandises est estimée à 331 650 000 FCFA soit 45,40% de la valeur totale des marchandises en transit tandis que pour le Niger, elle est 60 160 000 FCFA soit 8,24%. Pour les pays asiatiques,

nous avons la Malaisie (33 800 000 FCFA par année) et le Japon (190 480 000 FCFA). Le seul pays européen est l'Allemagne avec une valeur de 114 400 000 FCFA soit 15,66% du total des marchandises en transit au Bénin.

Figure 9 : Répartition des produits en transit selon les pays de provenance



Source : Enquête Pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

VI. PERSPECTIVES POUR L'ENQUETE PERMANENTE

59. Les perspectives sont globalement bonnes pour l'enquête permanente sous réserve de certains réajustements à opérer. Ces réajustements sont relatifs essentiellement aux dispositions administratives, à la sensibilisation, à la qualité des données et à l'extrapolation des données.
60. En matière de dispositions administratives à prendre, il y a d'abord le rôle du comité de pilotage qui doit être renforcé en veillant à ce que d'une part, ses membres rendent effectivement compte à leur hiérarchie des conclusions et recommandations des réunions dudit comité, et d'autre part que lesdits membres veillent à la mise en œuvre de ces conclusions et recommandations.
61. La sensibilisation des acteurs du commerce transfrontalier non enregistré se doit aussi d'être renforcée pour les rassurer davantage sur la recherche de leur contribution à la richesse nationale à travers la réalisation de l'enquête permanente dont la réussite nécessite leur franche collaboration.
62. La qualité des données recueillies par l'enquête pilote, loin d'être mauvaise, a été quelque peu entachée d'erreurs matérielles révélées plus haut qu'on peut éviter totalement à l'enquête permanente. Pour ce faire, il faudra non seulement améliorer le manuel d'instructions aux agents enquêteurs en insistant sur le renseignement détaillé des produits,

de leur valeur et de leur poids, mais aussi assurer un suivi rapproché des agents sur le terrain.

63. Une fois que toutes ces précautions auraient été prises, l'on pourrait s'assurer d'une bonne extrapolation des données en tenant compte de la saisonnalité des produits en général et des produits agricoles en particulier. Le questionnaire de l'enquête pilote ne permettant de repérer la saisonnalité et le rythme de l'activité au cours des différents mois de l'année, il importe de le réviser en y ajoutant des questions adéquates aux fins de faire une extrapolation qui tienne compte des réalités du commerce extérieur.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

64. Au terme de cette enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés, on peut conclure d'abord que l'exercice en valait vraiment la peine. Cet exercice aura permis d'avoir une image en miniature des échanges commerciaux non enregistrés au sein de l'espace communautaire CEDEAO / UEMOA.

65. L'obtention d'une image grandeur nature de ces échanges commerciaux dépendra à coup sûr de l'usage qui sera fait des leçons tirées de l'enquête pilote et des perspectives qui en découlent. A cet effet, il se dégage des conclusions et recommandations relatives à la méthodologie, à la base des corridors, aux dispositions à prendre au niveau national et régional.

66. Les éléments de méthodologie concernent la révision du questionnaire et des manuels d'instructions. En ce qui concerne le questionnaire, il faudra procéder à l'ajout de certaines variables (saisonnalité et rythme de l'activité au cours des mois de l'année, marchés d'embarquement et de débarquement des produits) et à l'éclatement d'autres (prévoir une feuille entière pour renseigner un à un les produits au lieu de les mettre dans un tableau). Quant aux manuels d'enquête et de contrôle, il importe d'y mettre des instructions très détaillées en supposant que les agents enquêteurs et contrôleurs ne connaissent absolument rien du commerce extérieur.

67. La base de données des corridors mérite d'être complétée par des renseignements plus détaillées à obtenir auprès de l'administration des douanes (description actualisée des pantières) et des autorités locales (différentes appellations des localités et dialectes parlées).

68. Enfin, il est indiqué qu'au niveau national la chaîne de sensibilisation soit plus huilée et qu'au niveau régional les dispositions administratives et financières soient prises à temps pour le déroulement de l'enquête dans tous les états membres de l'Union au cours de la même période de référence.



ENQUETE PILOTE SUR LES FLUX COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

SECTION I : IDENTIFICATION

I-1. N° DU QUESTIONNAIRE.....	_ _ _ _
I-2 .NOM ET PRENOMS DE L'ENQUETEUR.....	_ _
I-3.NOM ET PRENOMS DU CONTROLEUR.....	_ _
I-4. NOM DU SUPERVISEUR :	_
I-5.DATE DE L'ENQUETE..... _ _ - _ _ - _ _ _ _	
I-6.PAYS.....BENIN.....	_ _ _
I-7.DÉPARTEMENT.....	_ _
I-8. REGION DOUANIERE :	_
I-9. COMMUNE :	_
I-10. UNITE DOUANIERE :	_ _
I-11. ARRONDISSEMENT :.....	_ _
I-12.CORRIDOR DE PASSAGE OU POINT DE PASSAGE.....	_

CONFIDENTIALITE

Les renseignements individuels contenus dans ce questionnaire sont confidentiels. Ils sont couverts par le secret statistique. Les résultats seront publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS).

SECTION 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES SUR LE FLUX

II-1. PERSONNE ENQUETEE		_ _
1. Commerçant 2. Transporteur 3. Transitaire. 4. Agriculteur 5. Eleveur 6. Artisan 7. Colporteur 8. Passeur 9. Autres (à préciser)		
II-2. POUR QUI TRAVAILLEZ-VOUS ?		_ _
1-Vous-même 2 Entreprise 3 Association 4 Autres (à préciser).....		
Nature Entreprise?.....		
Nature Association?.....		
II-3. ANNEE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES		_ _ _ _
Si agriculteur, éleveur ou artisan, passer à la question II.10		
II-4. RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE		
II-5. FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE		
11- Entreprise individuelle 12- SARL 13- SA 14- Société de fait		
15- Société en Nom Collectif (SNC) 16- Société en Commandite Simple (SCS)		_ _ _
17- Société en participation		
18- Groupement d'Intérêt Économique (GIE) 19- Coopérative 98- Autre (A préciser)		
II-6. VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE IMMATRICULEE ?		_ _
1. OUI 2. NON		
II-7. SI OUI, QUEL TYPE D'IMMATRICULATION		
N° INSAE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
CODE IFU _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
II-8. QUELLE EST LA NATIONALITE DE L'ENTREPRISE ?		
204.Béninoise 854.Burkinabé 384.Ivoirienne 624.Guinéenne de Bissau 466.Malienne		_ _ _ _
562. Nigérienne 686.Sénégalaise 768.Togolaise xxx. Autres (à préciser).....		
II-9. CODE ENTREPRISE ETRANGERE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
II-10. PAYS D'IMPLANTATION DU SIEGE DE L'ENTREPRISE		_ _ _ _
II-11. MODE DE TRANSPORT		_ _
1. Routier 2. Fluvial 3 Ferroviaire Autres (à préciser).....		
II-12. MOYEN DE TRANSPORT		_ _
1. Véhicule long(Titan) 2. Camion 3. Autre véhicule 4. Cycle et Motocycle 5. Pirogue / Barque 6.Train 7. Autres (à préciser)		
II-13. NATIONALITE DU MOYEN DE TRANSPORT		_ _ _ _
204- Béninoise 854- Burkinabé 384. Ivoirienne 624. Guinéenne de Bissau 466- Malienne 562-Nigérienne 686. Sénégalaise 768- Togolaise xxx. Autres (à préciser)		
II-14.NATURE DU FLUX		_ _
1. Importation 2. Exportation 3. Transit 4. Ré-export 4.Autres (à préciser)		
II.15 NOMBRE DE PRODUITS/ARTICLES		_ _ _
01		06
02		07
03		08
04		09
05		10

SECTION 4 : CHARGES D'EXPLOITATION

IV - 1. MONTANT DES FAUX FRAIS QUE VOUS PAYEZ PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □
IV - 2. MONTANT DES TAXES/IMPOTS QUE VOUS PAYEZ PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □
IV - 3 PROPRIETE DU MOYEN DE TRANSPORT UTILISE POUR CETTE TRANSACTION 1-Location 2-Transport en commun 3-Moyen de transport appartenant à l'entreprise (Si 1 ou 2, allez à IV-6)	□ □
IV -4 MONTANT DE LA CONSOMMATION EN CARBURANT PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □
IV -5 MONTANT DES FRAIS DE REPARATION DES MOYENS DE TRANSPORT PAR MOIS (Y COMPRIS LES FRAIS DE VIDANGE)	□ □ □ □ □ □ □ □
IV -6 COUT DE LOCATION/TRANSPORT PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □
RAPPEL II-1. Personne enquêtée 1. Commerçant 2. Transporteur 3. Transitaire. 4. Agriculteur 5. Eleveur 6. Artisan 7. Colporteur 8. Passeur 9. Autres (à préciser)... Si 2-Transporteur 7-Colporteur ou 8- Passeur, → Aller à VI-12	
IV -7 NOMBRE D'AIDES FAMILIAUX POUR CE TRAFIC	□ □ □
IV -8 NOMBRE D'OUVRIERS PERMANENTS POUR CE TRAFIC	□ □ □
IV -9 SALAIRE MENSUEL DES OUVRIERS PERMANENTS	□ □ □ □ □ □ □ □
IV -10 NOMBRE D'OUVRIERS OCCASIONNELS POUR CE TRAFIC	□ □ □
IV -11 SALAIRE DES OUVRIERS OCCASIONNELS PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □
IV -12 MONTANT PERCU PAR TRANSACTION	□ □ □ □ □ □ □ □

SECTION 5 : ENVIRONNEMENT DES ECHANGES

V-1. QUELLES SONT VOS PRINCIPALES DIFFICULTES ? (Renseignez par ordre d'importance de 1 à 4). a) difficultés d'approvisionnement □ □ b) tracasseries administratives □ □ c) Lourdeurs administratives □ □ d) Autres (à préciser) □ □	
V-2 SI EXPORT, POURQUOI VENDEZ-VOUS VOS PRODUITS DANS D'AUTRES PAYS ? (Encerclez le numéro de la modalité qui convient) 1- Parce que le prix est plus intéressant au-delà des frontières 2- La proximité de la frontière 4- Autres (précisez).....	□ □
V-3. SI EXPORT, AVEZ-VOUS L'INTENTION DE FAIRE UNE DECLARATION EN DOUANE ? 1Oui 2 Non	□ □
V-4. SI IMPORT, POURQUOI ACHETEZ-VOUS DES PRODUITS D'AUTRES PAYS ? (Encerclez le numéro de la modalité qui convient) 1- Parce que votre pays ne fabrique pas l'équivalent 2- Parce qu'ils sont moins chers 4- Autres (précisez)	□ □
V-5. SI IMPORT, AVEZ-VOUS UNE DECLARATION EN DOUANE ? 1.Oui 2.Non	□ □

Comité de pilotage

*Cosme VODOUNOU (Coordonnateur général),
Credo EKUE (Coordonnateur de Programme d'enquêtes et d'études socioéconomiques),
Michel SOEDE (Statisticien d'enquête),
Samson SOKOU (Statisticien chargé d'études),
Josué BABALOLA (Représentant de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects),
Jules AHOUCHEDE (Représentant de la Direction Générale du Commerce Extérieur),
Camille ATCHADE (Représentant de la Direction de l'Élevage),
Kocou MISSIHOUN (Informaticien)*

Comité technique

*Jean Marie ABODE,
Roméo ADJOVI,
Josué BABALOLA,
Sourou DJATON KOUBADJE,
Eliakim KAKPO,
Esther KINSOU,
Gibril MARTIN,
Kocou MISSIHOUN,
Samson NOUGBODOHOUE,
Kabirou SANNI,
Michel SOEDE,
Samson SOKOU*

Agents enquêteurs

*Jules ADOUKONOU,
Adjoia Flora AGOSSADOU,
Guillaume ALOFA,
Jean-Claver ATTINGLI,
Jucascar DOSSOUGNIN,
Bertille KPATICO,
Emile LOGO,
Nathalie NATABOU,
Hyppolite NOUGBODOHOUE,
Judicaël OGOUDIKPE,
Rodrigue YEVIDE,
Roland TCHANKA*